



This PDF is generated from authoritative online content, and is provided for convenience only. This PDF cannot be used for legal purposes. For authoritative understanding of what is and is not supported, always use the online content. To copy code samples, always use the online content.

# Workforce Management Web for Supervisors Help

Règles de congés ou assimilés

# Règles de congés ou assimilés

Les règles de congés ou assimilés contrôlent la façon dont les heures de congés ou assimilés de l'agent sont cumulées/accordées et définissent les options pour les demandes de congés ou assimilés. Par exemple, vous pouvez définir différents taux de cumul pour les congés ou assimilés payés selon l'ancienneté d'un agent.

Utilisez les volets Règles de congés ou assimilés pour :

- **Créer** et **modifier** des règles de congés ou assimilés qui incluent des **Propriétés** et des **Règles des demandes**
- **Supprimer** des règles de congés ou assimilés
- **Copier** des règles de congés ou assimilés
- **Associer** des agents et des types de congés ou assimilés à une règle de congés ou assimilés

Vous pouvez configurer :

- Plusieurs règles de congés ou assimilés pour chaque type de congés ou assimilés
- Une seule règle de congés ou assimilés pour plusieurs types de congés ou assimilés
- Une seule règle de congés ou assimilés pour un seul de congés ou assimilés

## Fonctionnement des règles de congés ou assimilés

Les points suivants décrivent le fonctionnement des règles de congés ou assimilés :

- Les congés ou assimilés peuvent être cumulés ou accordés.
- Si vous modifiez une règle de congés ou assimilés, les heures de congés ou assimilés reportées de l'agent pour ce type de congés ou assimilés sont calculées immédiatement et la nouvelle règle s'applique dès la modification. Les règles de congés ou assimilés peuvent changer pendant la configuration du site, de l'agent ou de la règle de congés ou assimilés.
- Si des agents disposant de règles de congés ou assimilés pour un ou plusieurs types de congés ou assimilés sont transférés vers un autre site pendant la synchronisation, les règles de congés ou assimilés restent associées aux agents, mais elles ne sont plus actives. Pour permettre aux agents de continuer à cumuler des congés ou assimilés, vous devez attribuer manuellement aux agents des règles de congés ou assimilés pour le nouveau site. Lors du calcul du report pour ces agents, WFM calcule les congés ou assimilés avec l'ancien taux jusqu'à la date d'arrêt, puis avec le nouveau taux à compter de la date d'arrêt jusqu'à la date de report.

### Conseil

Le report de congés ou assimilés se produit automatiquement par défaut. Vous pouvez désactiver ce report

dans les options de l'application WFM Server.

- Si un agent devient non attribué (s'il n'est plus associé à un site), il conserve les règles de congés ou assimilés attribuées. Toutefois, WFM définit comme date d'arrêt la date à laquelle l'agent a été supprimé du site. Les congés ou assimilés sont alors cumulés sur la base des règles de l'ancien site uniquement jusqu'à cette date. L'agent peut continuer à cumuler des congés ou assimilés uniquement si vous affectez l'agent à un site et lui attribuez une autre règle de congés ou assimilés.